

Tirer profit de la diversité : le modèle français est-il un frein ou un atout ?

Serge Guimond\*  
Clermont Université, Université Blaise Pascal  
Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive  
CNRS UMR 6024

La diversité des langues, des cultures et des religions est une caractéristique de fait des sociétés contemporaines. Qu'on le veuille ou non, la France se compose de personnes qui ont des allures, des façons de parler, des façons d'agir, des façons de manger et même des façons de penser qui sont très différentes les unes des autres. Lorsqu'il est question de biodiversité, tout le monde est bien d'accord pour dire qu'il s'agit d'une richesse que nous devons préserver. Lorsqu'il est question de diversité culturelle, ethnique ou religieuse, les réactions sont parfois beaucoup plus mitigées.

Si l'on postule que la diversité culturelle est une richesse, que la diversité des opinions, des compétences, des langues, permet de mieux faire face aux défis que nous rencontrons (cf Crisp & Turner, 2011), la question qui se pose est de savoir si, comme on le dit fréquemment, le modèle français, la tradition républicaine française, est contradictoire avec un point de vue favorable au multiculturalisme ? Doit-on accepter l'idée que le modèle républicain est forcément le véhicule d'un processus d'homogénéisation et d'assimilation qui conduit à être en rupture avec toute démarche apparentée au multiculturalisme (MC) et à la préservation des différences culturelles et ethniques ? Ou peut-on au contraire, penser que le modèle français est tout à fait compatible avec une valorisation de la diversité culturelle, et donc compatible avec le souci de préserver non seulement la biodiversité au niveau des plantes et des espèces animales mais aussi des êtres humains eux-mêmes ?

Cette question sera abordée ici en discutant des différents termes qui la composent, en essayant de dissiper la confusion les entourant, et à la lumière des résultats d'une série de recherches empiriques menées dans le cadre d'une approche de psychologie sociale.

## **1. Le multiculturalisme (MC) n'est pas du communautarisme**

Il convient d'abord de préciser ce que l'on entend par MC. Depuis mon arrivée en France il y a une quinzaine d'années, j'ai toujours été étonné de constater à quel point les Etats-Unis étaient le point de référence des débats entourant le MC, et non le Canada. Or, c'est au

Canada en 1971, alors que le pays était dirigé par le Premier ministre francophone Pierre Elliot Trudeau, qu'une politique officielle de MC a été proposée pour la première fois, et non aux Etats-Unis. La Suède en 1975, l'Australie en 1978 et d'autres pays par la suite ont emboîté le pas (Guimond, 1999 ; Wieviorka, 2001). Pour comprendre et évaluer l'impact d'une politique de MC, il faut donc se référer à la situation canadienne, et aux travaux de chercheurs canadiens et québécois en psychologie sociale et en sociologie qui ont contribué, directement ou indirectement, à l'élaboration et au développement de cette politique.

Dans ces travaux, une première conceptualisation consiste à mettre en opposition et à situer sur une seule dimension, d'un côté une politique assimilationniste et de l'autre une politique de MC (Taylor, 1991). **L'assimilation** fait référence au point de vue selon lequel les minorités culturelles doivent abandonner leur culture d'origine et adopter le mode de vie de la société d'accueil. A l'opposé, le **MC** signifie le point de vue selon lequel ces groupes devraient maintenir leur héritage culturel le plus possible. Une série d'enquêtes menées aux Etats-Unis et au Canada durant les années 80 et 90, et formulant le débat de cette façon, a montré que les groupes minoritaires et les immigrants de diverses origines ont un point commun : ils souhaitent tous maintenir autant que possible leurs caractéristiques culturelles d'origine (voir Guimond, 2010). Un Polonais qui s'installe aux Etats-Unis ou au Canada avec l'idée de s'y établir n'est pas prêt à abandonner complètement la langue polonaise et les coutumes et traditions polonaises. Et donc, de ce point de vue, une politique de MC peut avoir du sens alors qu'on peut s'interroger sur le bien-fondé d'une politique assimilationniste qui va à l'encontre de ce type d'aspiration.

Cependant, le travail de Berry (1994, 2005) a montré que cette opposition Assimilation/Multiculturalisme avait ses limites. En travaillant dans le domaine de l'acculturation psychologique, Berry (1994) a proposé un modèle selon lequel on peut distinguer non pas deux mais quatre options distinctes. Ces options ont été conceptualisées au départ comme différentes conceptions que peut avoir un individu en situation d'acculturation de sa relation avec la société dominante. Elles résultent des réponses données à deux questions centrales que soulève l'acculturation pour tous les individus et tous les groupes: Premièrement, déterminer si oui ou non, on désire conserver son identité et ses caractéristiques culturelles d'origine; et deuxièmement, déterminer si oui ou non, il est jugé important d'établir et de maintenir des contacts avec la nouvelle culture? Les réponses à ces deux questions peuvent être complexes. Mais pour simplifier les choses à des fins conceptuelles,

Berry (1994) suggèrent d'y répondre par oui ou par non, ce qui permet de définir quatre principales options ou attitudes d'acculturation: l'intégration, l'assimilation, la séparation, et la marginalisation.

Berry (2005) indique également les correspondances qu'on peut établir entre ces orientations d'acculturations (des groupes non-dominants) et les politiques nationales définies par les groupes dominants.

Théoriquement, la politique du multiculturalisme correspond, en termes d'acculturation, à l'option d'**intégration** de ce modèle. Cette option implique que l'identité culturelle d'origine est maintenue, donc une réponse positive à la question 1, mais que conjointement, il s'opère un mouvement au sein du groupe pour devenir partie intégrante de la société d'accueil, donc une réponse positive à la question 2 également. Empiriquement, cette position a été confirmée par la mise en évidence de corrélations significatives entre l'adoption de cette orientation d'intégration et des attitudes positives envers la politique de multiculturalisme (voir Guimond, 2010).

L'**assimilation** en revanche implique de répondre 'non' à la première question et 'oui' à la seconde. Cette option correspond donc au désir d'abandonner son identité culturelle d'origine et de s'orienter vers la société d'accueil. Cela équivaut à l'absorption d'un groupe non dominant au sein d'un groupe établi comme dominant. L'idée de "creuset culturel" ou « melting pot », historiquement importante aux Etats-Unis, renvoie à cette option d'assimilation (Berry, 2005).

Ce modèle offre donc une distinction conceptuelle de toute première importance entre l'assimilation et l'intégration, orientations qui sont largement confondues dans le langage populaire et médiatique. En France notamment, le concept d'intégration est exclusivement utilisé, et pour désigner habituellement ce qui correspond à l'assimilation dans le modèle de Berry. Cette confusion entraîne bien souvent des erreurs d'analyse et d'appréciation. La validité de cette distinction proposée par Berry est confirmée par les recherches qui montrent l'existence de corrélations négatives entre des mesures d'attitude envers l'intégration et des mesures d'attitude envers l'assimilation.

D'autre part, l'absence de relation avec la société d'accueil, donc une réponse négative à la deuxième question, qui s'allie à un maintien de l'identité et des traditions d'origine caractérise une troisième option qualifiée de **séparation**. Des communautés religieuses ou des sectes qui tentent de vivre de façon autonome en ayant le moins de contact possible avec la société extérieure constituent des exemples de cette

orientation. Au niveau des politiques nationales, Berry (2005) suggère que cette stratégie correspond à une politique de ségrégation, politique visant à éliminer autant que possible les contacts entre groupes culturels distincts.

Cette définition de la séparation est également capitale. On peut constater régulièrement dans le discours populaire ou médiatique une confusion entre l'intégration et la séparation, probablement occasionnée par le fait que ces deux orientations partagent le désir de conserver sa culture d'origine. Par exemple, plusieurs personnes en France vont considérer que le multiculturalisme serait une forme de communautarisme. Or, le communautarisme fait référence à un groupe vivant en communauté, replié sur lui-même et sans aucun contact avec l'extérieur ou presque. En d'autres mots, le communautarisme correspond à une orientation de séparation. Le modèle de Berry permet donc de corriger cette confusion. Le multiculturalisme n'est pas du communautarisme ; il correspond à une orientation d'*intégration* alors que le communautarisme correspond à une orientation de *séparation*.

La chancelière Angela Merkel déclarait le 17 octobre 2010 que le multiculturalisme en Allemagne était un échec, que l'idée selon laquelle les gens pouvaient vivre heureux « côte à côte » n'avait pas marché. En plus du fait qu'il n'y a jamais eu en Allemagne de politique nationale de MC, cette déclaration illustre cette confusion entre MC et communautarisme ou séparation. Lorsque des groupes culturels vivent « côte à côte », sans contact, sans échange, ce n'est pas du MC, c'est de la ségrégation ou du communautarisme.

Le 5 février 2011, c'est au tour de David Cameron en Angleterre de manifester la même confusion. Il déclare que la doctrine du "multiculturalisme d'état" qui encourage les différentes cultures à mener « des existences séparées » est un échec. Encore ici, le MC est pris comme une orientation de séparation, de vie parallèle, en communauté, alors qu'il correspond en fait à une orientation d'intégration, de contact et de mixité entre les cultures. Ce genre de confusion entre MC et communautarisme est évidemment fréquent en France et il ne faut pas être étonné de voir que le 10 février 2011, Nicolas Sarkozy répétait, sans citer Merkel ou Cameron, que « le MC est un échec ».

Face à ces chefs de gouvernements qui semblent tous dire que le MC équivaut à une politique de ségrégation culturelle, on peut en venir à se demander s'ils n'ont pas raison. Un bref examen des textes sur le MC

montre que ce n'est pas le cas. Une citation de Berry et al. (1992) suffira :

« Notre point de vue est qu'une société multiculturelle, c'est une société au sein de laquelle le pluralisme est valorisé (par la population en général, par les différents groupes en acculturation, et par les politiques gouvernementales) et au sein de laquelle la diversité devrait se maintenir. Au contraire, une société qui n'est pas multiculturelle, c'est une société où on trouve des efforts politiques ou gouvernementaux visant à rendre la population homogène (via l'assimilation), (...) ou à la diviser en plusieurs segments (via la séparation ... la ségrégation). En somme, une société multiculturelle c'est une société au sein de laquelle l'intégration est la façon généralement acceptée de traiter la question de la diversité » (p. 293). Or, l'intégration, comme on l'a vu, implique par définition le désir d'un contact interculturel et non le choix d'un repli communautaire.

Les recherches canadiennes ont contribué sur le plan conceptuel et théorique à l'analyse du MC mais aussi sur le plan empirique. Berry et ses collègues (Berry, Kalin & Taylor, 1977, Berry & Kalin, 1995) ont développé un instrument de mesure des attitudes envers la diversité nommé l'échelle de l'idéologie multiculturelle. Il s'agit d'une série d'énoncés avec lesquelles les gens indiquent leur degré d'accord ou de désaccord. Certains énoncés indiquent une attitude positive envers le MC et la diversité (i.e. « Une société composée de différents groupes culturels est plus apte à faire face aux problèmes qui peuvent survenir. »). D'autres énoncés (qui sont recodés) indiquent une évaluation favorable de l'assimilation (i.e., « Les gens qui viennent vivre au Canada devraient adapter leur comportement afin d'être conforme à celui des Canadiens. »). Les enquêtes nationales au Canada ont montré que les Canadiens sont modérément favorables au MC, que les Québécois francophones sont moins favorables que les Canadiens anglophones, et qu'au Canada, comme ailleurs, plus les gens ont des attitudes positives envers le MC, moins ils expriment de préjugés xénophobes ou ethnocentriques.

## **2. Qui adhèrent aux principes du modèle républicain ?**

Si l'on se tourne vers la France, les débats publics et médiatiques ne semblent laisser aucun doute : le MC est perçu de manière négative, en tant qu'idéologie anglo-saxonne venant des Etats-Unis et d'Angleterre, dont la nature est en contradiction avec le modèle républicain français (Sala Pala & Simon, 2007). Peut-on en être aussi

sûr ? En réalité, les analyses, nombreuses, du modèle républicain menées par les chercheurs en sciences humaines et sociales en France ont surtout permis de dégager les aspects conceptuels et théoriques de ce modèle (Schnapper, 2004 ; Streiff-Fénart, 2002). Elles ont rarement débouché sur des études empiriques (pour une exception, voir Barthélemy & Michelat, 2007). Nous disposons donc de relativement peu d'information permettant de savoir par exemple qui, en France, adhère le plus aux principes du modèle républicain, et dans quelle mesure cette adhésion entre effectivement en contradiction avec des attitudes positives envers le MC. Pour cette raison, une série de recherches, menées dans le cadre de la thèse de doctorat de Rodolphe Kamiejski à l'Université Blaise Pascal, au laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive, a voulu développer un instrument permettant de mesurer ce qu'on pourrait appeler l'idéologie républicaine.

Comme le rappelle Felouzis (2006) : « La République française ne reconnaît dans ses principes actuels que des citoyens « libres et égaux » en dehors de toutes considérations d'origine culturelle, de religion ou d'appartenance communautaire » (p. 318). En consultant des sources diverses et variées (ouvrages académiques, journaux, sites internet), nous avons développé un questionnaire contenant une série d'énoncés affirmant des positions caractéristiques de cette idéologie républicaine. Les participants devaient indiquer leur degré d'accord avec les différents énoncés sur une échelle allant de 1 (pas du tout d'accord) à 7 (tout à fait d'accord). Ils devaient également indiquer leur orientation politique (gauche/droite). Au fil des recherches avec des étudiants et des étudiantes de diverses facultés comme participants, il est apparu très clairement que contrairement à ce que nous attendions, cet instrument ne permettait pas de mesurer l'adhésion globale plus ou moins forte au modèle républicain mais qu'il y avait en réalité deux dimensions distinctes dans les jugements (voir Kamiejski, Guimond, De Oliveira, Er-Rafiy & Brauer, 2011).

Une première dimension concerne la « Citoyenneté républicaine » et regroupe les items évoquant l'idée d'une banalisation des appartenances d'origine (ethnie, « race », religion, etc.) au profit d'une égalité citoyenne (ex. d'item « La société française est composée de citoyens avant toute chose et non pas de communautés »). La deuxième dimension concerne la « Laïcité » et traite du désir de confiner à la sphère privée, et non publique, les manifestations d'appartenance religieuse (ex. d'item « Il me semble tout à fait normal que dans les écoles publiques en France les signes religieux visibles soient interdits »). Ces deux dimensions traitent de principes bien connus reliés

modèle républicain (voir Laborde, 2010 ; Schnapper, 2007). Or, les résultats indiquent qu'elles sont virtuellement indépendantes l'une de l'autre. Les personnes qui affichent la plus forte adhésion au principe de laïcité ne sont pas les plus attachées à la citoyenneté républicaine et inversement.

D'autre part, l'adhésion à ces deux principes républicains est très élevée, et significativement plus forte que celle réservée au MC qui est pourtant relativement prisé par les jeunes et les étudiants. De fait, lorsqu'on compare les réponses des étudiants français à celles d'étudiants anglais, allemands ou canadiens, on constate qu'on ne retrouve pas, hors de France, une évaluation aussi positive de la citoyenneté et de la laïcité. Ces résultats donnent donc une bonne validité à ce nouvel instrument de mesure en tant qu'indicateur d'une orientation spécifiquement française. En utilisant cet instrument et celui développé par Berry pour mesurer l'idéologie multiculturelle, on peut donc examiner la question centrale évoquée en introduction : l'adhésion à ces principes républicains implique-t-elle une opposition au MC et une évaluation favorable de l'assimilation ? Les résultats indiquent que la réponse dépend de la dimension du modèle républicain que l'on considère.

Si l'on considère comme le souligne par exemple la philosophe Cécile Laborde (2010) que « l'Etat républicain est aveugle aux différences culturelles et ethniques » (p.17), un aspect mesuré par notre échelle de « citoyenneté républicaine », on observe alors une corrélation positive entre cette échelle et l'échelle de l'idéologie multiculturelle. Plus les Français adhèrent au principe de citoyenneté républicaine, plus ils ont des attitudes favorables à l'égard du multiculturalisme et de la diversité culturelle. En revanche, si on s'attache à définir le modèle républicain en référence à la laïcité et à l'idée que les pratiques religieuses doivent conserver un caractère privé et non public, ce qui est mesuré par notre échelle de « laïcité », on observe alors l'inverse. Plus les Français adhèrent à ce principe de laïcité, plus ils sont opposés au MC et plus ils sont favorables à un point de vue assimilationniste.

La validité et la généralité de ces résultats d'enquêtes auprès d'échantillons restreints et non-représentatifs a été éprouvée dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'ANR. Ce projet a permis la réalisation d'un sondage national en février 2011 auprès d'un échantillon de 1001 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatif de l'ensemble de la population française. En plus de permettre de nouvelles constatations, cette enquête nationale a nettement confirmé tous les

résultats qui viennent d'être évoqués. Les Français les plus favorables envers la citoyenneté républicaine sont aussi très favorables au MC et manifestent moins de préjugés ethniques comparativement aux Français moins républicains. En revanche, les Français les plus attachés au respect de la laïcité expriment, eux, les appuis les plus importants envers un modèle assimilationniste.

## **Conclusion**

Les Français ont-ils un point de vue négatif face à la diversité culturelle ? L'adhésion au modèle républicain est-elle en contradiction avec une valorisation des différences culturelles ? Les résultats que nous obtenons permettent de répondre à ces questions d'une façon qui s'écarte considérablement des suppositions de nombreux spécialistes. Il semble important d'abord de distinguer deux principes liés au modèle républicain d'intégration : la citoyenneté républicaine et la laïcité. Le niveau d'adhésion à ces principes est très élevé, plus élevé que l'adhésion au multiculturalisme, ce qui semble valider l'idée que ces orientations relèvent d'une tradition spécifique à la France. De plus, confirmant l'indépendance de ces deux dimensions dans l'esprit des gens, nous observons que la citoyenneté et la laïcité sont reliées de manière diamétralement opposée au multiculturalisme.

D'une part, les individus qui, en France, refusent la catégorisation en termes ethniques, culturels ou religieux au profit de l'unique reconnaissance de citoyens égaux devant la loi, une idéologie qui remonte à la Révolution française, ces individus manifestent des attitudes positives envers le multiculturalisme et la diversité culturelle. Ils expriment significativement moins de préjugés comparativement à ceux et celles qui n'adhèrent pas à ce principe de citoyenneté républicaine. Contrairement au discours ambiant, il n'y a donc pas forcément de contradiction entre le multiculturalisme et certains aspects fondamentaux du modèle républicain français. Ces résultats sont compatibles avec les caractéristiques du « modèle républicain » qui ont été décrites par Dominique Schnapper (2004) incluant l'idée que ce modèle « n'a jamais interdit le « multiculturalisme » dans la vie sociale » (p.177). En revanche, le principe de laïcité, qui a dominé le débat public récemment, apparaît lui comme incompatible « psychologiquement » avec le multiculturalisme.

Considérant que le modèle français est souvent présenté comme étant essentiellement un modèle assimilationniste (Streiff-Fénart, 2006), ces résultats montrent les limites d'une telle conception. De toute



évidence, il existe une composante d'assimilation dans la tradition française et on la retrouve dans la relation négative entre le principe de laïcité et les attitudes envers le multiculturalisme. La loi sur les symboles religieux à l'école a été défendue au nom de la laïcité mais c'est évidemment une loi assimilationniste qui revendique le conformisme aux valeurs de la majorité. Cependant, avec la citoyenneté républicaine, nos résultats montrent qu'il existe aussi une autre composante dans le modèle français qui n'est pas du tout assimilationniste.

L'historien Patrick Weil (2008) a souligné que l'égalité était une valeur centrale au cœur de la construction de la nation française. C'est dans le principe de citoyenneté qu'on la retrouve aujourd'hui et non dans celui de laïcité.

---

\*Ce travail a bénéficié d'un octroi ANR-06-CONF-07.

## Références

- Barthélemy, M., & Michelat, G. (2007). Les représentations de la laïcité chez les Français. In P. Weil (Eds.), *Politiques de la laïcité au XXe siècle* (pp. 603-629). Paris : Presses Universitaires de France.
- Berry, J. W. (1994). De la psychologie culturelle et ethnique : une perspective écologique. *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 24, 9-32.
- Berry, J. W. (2005). Acculturation: Living successfully in two cultures. *International Journal of Intercultural Relations*, 29, 697-712.
- Berry, J. W. & Kalin, R. (1995). Multicultural and ethnic attitudes in Canada. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 27, 310-320.
- Berry, J.W., Kalin, R., & Taylor, D.M. (1977). *Attitudes à l'égard du multiculturalisme et des groupes ethniques au Canada*. Ottawa: Approvisionnement et services Canada.
- Berry, J. W., Poortinga, Y. H., Segall, M. H., & Dasen, P. R. (1992). *Cross-cultural psychology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Crisp, R.J., & Turner, R.N. (2011). Cognitive adaptation to the experience of social and cultural diversity . *Psychological Bulletin*, 137, 242-266.

- Felouzis, G. (2006). Ethnicité et ségrégation dans les écoles françaises. In J. Polard, A.-G. Gagnon, & B. Gagnon (Eds), *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe* (pp. 305-318). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Guimond, S. (1999). Le multiculturalisme comme politique de gestion de la diversité culturelle. Dans W. Doise, N. Dubois, et J.L. Beauvois (Eds), *La psychologie sociale (Tome 4): La construction sociale de la personne* (pp. 173-181). Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Guimond, S. (2010). *Psychologie Sociale: Perspective Multiculturelle*. De Wavre: Mardaga.
- Kamiejski, R., Guimond, S., De Oliveira, P., Er-Rafiy, A., & Brauer, M. (2011). Le modèle républicain d'intégration : Implications pour la psychologie des relations entre groupes. *L'Année Psychologique*.
- Laborde, C. (2010). *Français, encore un effort pour être républicains!* Paris: Seuil.
- Sala Pala, V., & Simon, P. (2007). Public and political debates on multicultural crises in France. *Report on national and European level cases: EMILIE*.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris : Gallimard.
- Schnapper, D. (2004). La République face aux communautarismes. *Etudes 2004/2*, Tome 400, 177-188.
- Streiff-Fénart, J. (2002). Modèle républicain et discriminations ethniques : Un dilemme français. *Faire Savoirs, 1*, 69-76.
- Streiff-Fénart, J. (2006). A propos des valeurs en situation d'immigration: questions de recherche et bilan des travaux. *Revue Française de Sociologie, 47-4*, 851-875.
- Taylor, D.M. (1991). The social psychology of racial and cultural diversity: Issues of assimilation and multiculturalism. In A. G. Reynolds (Eds.), *Bilingualism, multiculturalism and second-language learning*. Hillsdale, N.J.: Lawrence Earlbaum.
- Weil, P. (2008). Liberté, égalité, discriminations. L' "identité nationale" au regard de l'histoire. Paris: Grasset.
- Wieviorka, M. (2001). *La différence*. Paris : Balland.

---

*Pour citer cet article :*

Guimond, S. (2011). Tirer profit de la diversité : le modèle français est-il un frein ou un atout ? *Conférence inaugurale du colloque international « Diversité et innovation en milieux socioprofessionnels »*, MSH Clermont Ferrand, les 30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2011.  
[http://www.lacc.univ-bpclermont.fr/IMG/docx/contrib\\_serger\\_Guimond.docx](http://www.lacc.univ-bpclermont.fr/IMG/docx/contrib_serger_Guimond.docx)